

Conclusions du Conseil sur le Mali

1. La signature les 15 mai et 20 juin, par toutes les parties, de l'accord de paix au Mali constitue un jalon important sur la voie de la paix et de la stabilité dans ce pays et dans la région du Sahel dans son ensemble. Cet accord représente un pas en avant décisif pour rétablir la paix, la stabilité et la sécurité, contribuer à améliorer les conditions de vie de la population et reconstruire une confiance mutuelle de nature à favoriser la réconciliation nationale. La première étape, toutefois, doit être un respect absolu et durable de l'actuel accord de cessez-le-feu.

2. L'UE accueille cet accord avec grande satisfaction et félicite l'Algérie, les Nations unies, les autres membres de l'équipe de médiation, le gouvernement malien et les coalitions de groupes armés pour les efforts qu'ils ont déployés sans relâche afin de mener ces négociations à bon terme. Le Conseil salue en particulier la détermination dont a fait preuve le représentant spécial de l'UE (RSUE) pour le Sahel tout au long des négociations. La priorité est maintenant de mettre en œuvre l'accord rapidement et sous tous ses aspects. La transparence du processus est un élément déterminant et toutes les parties doivent honorer leurs engagements si l'on veut que la population malienne puisse toucher concrètement les dividendes de la paix. Cela suppose que des progrès soient accomplis en matière de gouvernance, d'État de droit et de réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, et que les personnes responsables d'exactions ou de violations des droits de l'homme soient traduites en justice. L'UE souligne qu'il importe d'instaurer une paix durable et sans exclusive et elle insiste par conséquent sur la nécessité d'associer pleinement tant les femmes que les hommes à la mise en œuvre de l'accord. L'UE souligne aussi qu'il est particulièrement important d'offrir aux jeunes de meilleures perspectives dans le cadre des efforts plus larges entrepris pour instaurer la paix. C'est aux parties maliennes elles-mêmes qu'il incombe en premier lieu de tenir ces engagements. L'UE réaffirme qu'elle est déterminée à soutenir ce processus, aux côtés des autres membres de l'équipe de médiation et de la communauté internationale, en recourant à tous les moyens et instruments dont elle dispose et en jouant un rôle actif dans le mécanisme de suivi.

3. Même si toutes les parties ont signé l'accord, la situation sur le terrain demeure fragile comme l'ont montré les attaques récemment menées contre les forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). L'UE condamne toutes les attaques terroristes et souligne qu'il est important de traduire leurs auteurs en justice, en insistant pour que toutes les parties assurent la protection des civils, y compris le personnel des Nations unies et les travailleurs humanitaires. Elle réaffirme son soutien plein et entier à la MINUSMA, qui joue un rôle moteur dans le cadre de son mandat renouvelé consistant à soutenir et à contrôler la mise en œuvre de l'accord de paix. Elle souligne aussi qu'il est indispensable que la coordination étroite établie entre l'UE et les Nations unies se poursuive.

4. Rappelant les conclusions du Conseil du 16 mars 2015, l'UE réaffirme sa volonté d'appliquer son approche globale pour faciliter la paix, la sécurité et le développement dans le pays. Elle souligne le rôle important que jouent actuellement ses missions PSDC EUTM Mali et EUCAP Sahel en faveur d'une réforme du secteur de la sécurité. Ce travail essentiel continue de jouer un rôle important en contribuant à la mise sur pied de forces armées et de sécurité nationales ouvertes à tous, efficaces et tenues de rendre des comptes. L'UE souligne qu'elle contribue de manière proactive au rétablissement du pays grâce à une programmation conjointe incluant des instruments des États membres de l'UE et le programme indicatif national du Mali, au titre du 11^e Fonds européen de développement et de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix.

5. L'UE insiste sur l'importance que revêt la dimension régionale pour assurer la sécurité et la prospérité du Mali. Le cours des événements dans un pays a des répercussions sur la région dans son ensemble et sur tous les pays voisins. Dans ce contexte, le Conseil se félicite que la haute représentante ait lancé le 17 juin 2015 un dialogue politique avec les ministres des affaires étrangères du G5 du Sahel et le secrétariat permanent de ce groupe. Le Conseil invite la HR, le RSUE et la Commission à rechercher l'approche la plus cohérente entre ce dialogue et la mise en œuvre des volets pertinents du plan d'action régional de l'UE en faveur du Sahel et de ses quatre domaines prioritaires, à savoir la prévention de la radicalisation et la lutte contre ce phénomène, la mise en place de conditions appropriées pour les jeunes, les migrations et la mobilité, la gestion des frontières et la lutte contre les trafics et la criminalité transnationale organisée, en étroite coopération avec tous les pays de la région du Sahel et ses partenaires internationaux.

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319
press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press